

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1984

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et les Hospices civils de Lyon (HCL) pour une collaboration artistique et pédagogique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 Avril 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/1984 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LES HOSPICES CIVILS DE LYON (HCL) POUR UNE COLLABORATION ARTISTIQUE ET PEDAGOGIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'Art Contemporain de Lyon et les Hospices civils de Lyon souhaitent mettre en place pour trois ans un partenariat, dans le but de sensibiliser les patients et les membres du personnel des HCL à l'art contemporain.

Le projet d'établissement des HCL développe, dans sa partie « droits des patients et des usagers », les conditions de prise en charge et de bienveillance, notamment par l'entrée culturelle.

Ce partenariat s'inscrit dans le parcours de soins du patient. Le public visé est hospitalisé pour une longue durée, en rééducation ou en longue maladie (adultes et adolescents). Face à l'annonce du handicap ou de la maladie grave, les pratiques culturelles et artistiques permettent aux patients de découvrir leurs potentiels et d'affirmer des compétences dans un processus de valorisation et de réadaptation.

Les projets formulés dans le cadre de ce partenariat participent à la mission de service public des musées de la Ville de Lyon, en accord avec le fondement des musées de France dont l'objet est de « rendre leurs collections accessibles au public le plus large », de « concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ».

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du dispositif régional « Culture à l'hôpital » et dans le cadre de la charte de coopération culturelle de la Ville de Lyon qui cite parmi ses publics prioritaires les « personnes présentant un handicap » et les « publics dits empêchés (hôpitaux, prisons) ».

Le Musée d'art contemporain souhaite donner un large accès à ses collections et ses expositions, notamment en préparant des visites d'exposition et en déplaçant des œuvres à l'hôpital.

La présente convention-cadre d'une durée de 3 ans précise les axes fondamentaux de cette collaboration et prévoit les modalités de mise en œuvre. Le programme proposera des séances d'initiation à l'art contemporain, des présentations d'œuvres de la collection à l'hôpital, des rencontres avec des artistes professionnels, des visites commentées gratuites d'expositions au Musée d'art contemporain, des projections d'images ou de films. Les propositions seront adaptées en fonction de l'âge et des capacités du public, et prévues en lien avec les équipes d'animation de ces sites.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et les Hospices civils de Lyon, pour une collaboration artistique et pédagogique, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN